

# P REMIÈRES INFORMATIONS

## RÉSULTATS PROVISOIRES DE L'ENQUÊTE TRIMESTRIELLE SUR L'ACTIVITÉ ET LES CONDITIONS D'EMPLOI DE LA MAIN-D'OEUVRE AU 1<sup>ER</sup> JUILLET 1995

- **La durée hebdomadaire effective du travail** est stable par rapport au début du deuxième trimestre 1995; elle s'établit à 38,95 heures pour l'ensemble des salariés, à 38,85 heures pour les non-ouvriers et à 39,06 heures pour les ouvriers; d'ordinaire, à cette époque de l'année, elle augmente, surtout chez les ouvriers;
- **Les effectifs salariés** augmentent de + 0,4 % dans les secteurs marchands non agricoles au cours du deuxième trimestre 1995, soit un accroissement d'environ 60 000 emplois. Cet accroissement se situe dans la tendance observée depuis le début de l'année 1994. Sur les douze derniers mois, les effectifs augmentent de +1,5 %;
- **L'indice du taux de salaire horaire** ouvrier progresse de + 1,1 % d'avril à juillet 1995; ceci porte son augmentation depuis juillet 1994 à +2,8 %. Dans l'hypothèse d'une hausse des prix (tabac exclu) de + 1,4 % de juillet 1994 à juillet 1995 (prévisions INSEE), le pouvoir d'achat du taux de salaire horaire ouvrier se serait élevé de + 1,4 point au cours de cette période (\*);
- **Le salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés** progresse de + 1,0 % d'avril à juillet 1995 ; sur un an, l'augmentation est de + 2,5 %. Le pouvoir d'achat du salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés se serait accru de +1,1 point durant cette période (\*).

*(\*) - Le calcul de la variation du pouvoir d'achat se fait, pour les deux indicateurs du salaire ci-dessus, à partir de la progression de l'indice des prix à la consommation - hors tabac -, pour l'ensemble des ménages, à cause de la prépondérance accordée au salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés. En revanche, les décisions de relèvement du SMIC sont, elles, fonction de la progression de l'indice du taux de salaire horaire des ouvriers et de l'augmentation de l'indice mensuel des prix à la consommation pour les seuls ménages urbains dont le chef est employé ou ouvrier.*



**Évolution du taux de salaire horaire ouvrier, du salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés et du SMIC  
au mois de juillet 1995**

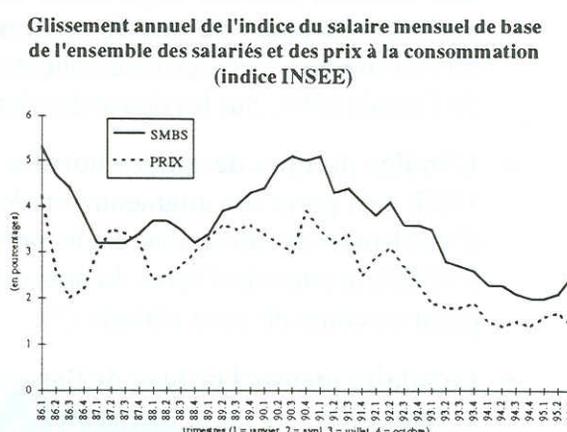
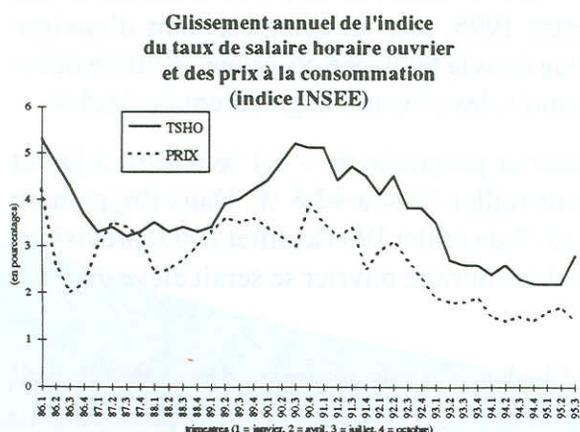
*En pourcentage*

INDICATEURS ÉTUDIÉS	Année (n)	Janvier à Avril	Avril à Juillet	Juillet à Octobre	Octobre à Janvier (1)	Sur un an de juillet à juillet
TAUX DESALAIRES HORAIRE DES OUVRIERS	1986	+ 0,9	+ 1,0	+ 0,7	+ 0,6	
	1987	+ 1,0	+ 0,8	+ 0,8	+ 0,8	86 à 87 = + 3,2
	1988	+ 0,8	+ 0,9	+ 0,8	+ 0,9	87 à 88 = + 3,4
	1989	+ 1,3	+ 0,9	+ 1,0	+ 1,1	88 à 89 = + 4,0
	1990	+ 1,6	+ 1,3	+ 0,9	+ 1,2	89 à 90 = + 5,2
	1991	+ 1,0	+ 1,6	+ 0,7	+ 0,8	90 à 91 = + 4,7
	1992	+ 1,3	+ 0,9	+ 0,7	+ 0,6	91 à 92 = + 3,8
	1993	+ 0,5	+ 0,8	+ 0,7	+ 0,3	92 à 93 = + 2,6
	1994	+ 0,7	+ 0,6	+ 0,6	+ 0,4	93 à 94 = + 2,3
	1995	+ 0,8	+ 1,1 (p)			94 à 95 = + 2,8 (p)
SALAIRE MENSUEL DE BASE DEL'ENSEMBLE DES SALARIÉS	1986	+ 0,9	+ 1,0	+ 0,7	+ 0,6	
	1987	+ 0,9	+ 0,9	+ 0,9	+ 0,8	86 à 87 = + 3,2
	1988	+ 1,0	+ 0,9	+ 0,8	+ 1,0	87 à 88 = + 3,5
	1989	+ 1,2	+ 1,0	+ 1,0	+ 1,0	88 à 89 = + 4,0
	1990	+ 1,7	+ 1,3	+ 0,9	+ 1,1	89 à 90 = + 5,1
	1991	+ 1,0	+ 1,3	+ 0,6	+ 0,8	90 à 91 = + 4,4
	1992	+ 1,3	+ 0,9	+ 0,7	+ 0,6	91 à 92 = + 3,6
	1993	+ 0,6	+ 0,7	+ 0,6	+ 0,3	92 à 93 = + 2,7
	1994	+ 0,6	+ 0,6	+ 0,5	+ 0,3	93 à 94 = + 2,1
	1995	+ 0,6	+ 1,0 (p)			94 à 95 = + 2,5 (p)
SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance)	1986	+ 0,0	+ 3,4	+ 0,0	+ 0,0	
	1987	+ 2,4	+ 1,0	+ 0,0	+ 0,0	86 à 87 = + 3,4
	1988	+ 0,0	+ 3,3	+ 0,0	+ 0,0	87 à 88 = + 3,3
	1989	+ 2,1	+ 1,9	+ 0,0	+ 0,0	88 à 89 = + 4,0
	1990	+ 2,0	+ 2,5	+ 0,0	+ 2,1	89 à 90 = + 4,6
	1991	+ 0,0	+ 2,3	+ 0,0	+ 0,0	90 à 91 = + 4,4
	1992	+ 2,0	+ 2,3	+ 0,0	+ 0,0	91 à 92 = + 4,3
	1993	+ 0,0	+ 2,3	+ 0,0	+ 0,0	92 à 93 = + 2,3
	1994	+ 0,0	+ 2,1	+ 0,0	+ 0,0	93 à 94 = + 2,1
	1995	+ 0,0	+ 4,0			94 à 95 = + 4,0

(1) : Année (n + 1).

(p) : Chiffre provisoire.

Source: Enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'oeuvre (ACEMO), MTDSP-DARES.



Les résultats présentés ici sont établis à partir des 21900 premiers questionnaires exploitables reçus, le 27 juillet 1995, pour l'enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'oeuvre de juillet 1995. Il est rappelé que cette enquête porte sur les établissements de 11 salariés et plus.

**Évolution de l'emploi salarié au cours du deuxième trimestre 1995**

*En milliers*

EMPLOISALARIÉ (Valeur CVS) Résultats provisoires : 1 <sup>er</sup> tour ACEMO	N° de ligne	1994			1995		Variation (%) par rapport au :	
		30 juin	30 septembre	31 décembre	31 mars	30 juin	trimestre précédent	même mois de l'année précédente
U 02 à U 06 : Industrie, n. c. le bâtiment	1	4 258,0	4 257,6	4 261,2	4 270,9	4 288,5	+ 0,4	+ 0,7
U 07 : Bâtiment, génie civil et agricole	2	1 167,0	1 169,1	1 164,4	1 160,0	1 149,3	- 0,9	- 1,5
U 08 à U 13 : Tertiaire marchand	3	9 106,0	9 165,0	9 212,9	9 262,2	9 318,3	+ 0,6	+ 2,3
<b>U 02 à U 13 : Ensemble des secteurs marchands non agricoles</b>	<b>4</b>	<b>14 531,0</b>	<b>14 591,7</b>	<b>14 638,5</b>	<b>14 693,1</b>	<b>14 756,1</b>	<b>+ 0,4</b>	<b>+ 1,5</b>

Source : Estimation réalisée par l'INSEE à partir des résultats de l'enquête ACEMO du Ministère du Travail. Cette estimation inclut les salariés des établissements de moins de 11 salariés.

Premières Informations - ISSN 0298-430 X • Directeur de la publication : Claude Seibel • Rédaction : Direction de l'Animation, de la Recherche, des Études et des Statistiques : 20 bis, rue d'Estrées - 75700 Paris 07 SP • Fax 16 (1) 40.56.50.37

Tarifs et conditions d'abonnement : Premières Informations + Premières Synthèses (80 numéros par an) : abonnement France 600 F, Europe 685 F, autres pays 915 F • La Documentation française : 124, rue Henri Barbusse - 93308 Aubervilliers Cedex • Téléphone : (1) 48.39.56.00 - Télécopie : (1) 48.39.56.01